



DEAUVILLE

Année 2020

Attestation sur l'honneur en vue de l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo neuf à propulsion humaine, d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo pliant, d'un vélo cargo

Je soussigné (e)

M/Mme

Nom :

Prénom :

Domicilié(e)

.....

Je m'engage dans le délai de trois ans à compter de la date d'achat du vélo aidé :

→ à ne percevoir sur une durée de 3 ans, que deux aides maximum par foyer fiscal pour deux membres du foyer maximum pour un seul type de vélo par membre du foyer fiscal

→ à ne pas revendre le vélo acheté grâce à l'aide pendant une durée de 3 ans sous peine de restituer la subvention à la Ville de Deauville, et à apporter la preuve à la Ville de Deauville, qui en fera la demande, qu'il est bien en possession du vélo aidé

Je suis informé de la sanction en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente ou de non-restitution de la subvention, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

(Article 314-1 : "L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende".)

Fait à

.....

....

Le / /

Signature